



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2023  
2023/024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER,.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent GIRARD (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Maël CARIOU), M. Yannick DANIEL (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M P-L.PHILIPPE

**DÉSIGNATION DE L'ÉLU-E RÉFÉRENT-E POUR LE SECTEUR 8**

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Démocratique, rappelle que Mme Françoise LAVOISIER était l'élue référente pour le secteur 8 (Nord de la commune). Le secteur 8 regroupe les lieux dits : Languihen, La Ville aux Prés, ZA du Poteau, La Ville Renaud, le Rhodoir, Le Clos du Rhodoir, Le Ville aux Maçons, La Clarté, Le Bas Quilio, La Ville Rio du Nord, le Haut Quilio, La Ville Durand, le Cressin, la Ville Perrotin, la Ville Brain, Gravalais, la Marinais, le Mouton Blanc, Tranfort, Le Lany, Corobert, Kercoudry, Kerobert, la Ville Guervé.

A la suite de la démission de Madame LAVOISIER, il convient de désigner un ou une nouvel-le élu-e référent-e pour ce secteur.

Monsieur CARIOU propose Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-062 du 24 septembre 2020 désignant des élus référents de secteur,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus d' élu référent pour le secteur 8

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- ♦ DÉSIGNER Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Éluée référente pour le secteur 8

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 19 avril 2023  
Et de la publication, le 19 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Christelle CHASSÉ

